



**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT
RURAL DE LA
CHARENTE-MARITIME**

ZI de l'Ormeau de Pied •
131, cours Genet • CS 60518
17119 Saintes cedex
Tél. 05 46 74 82 20
saintes@sdeer17.fr
www.sdeer17.fr

À SAVOIR

Le SDEER dispose de financements extérieurs (accise sur l'électricité, fonds d'aide aux collectivités pour l'électrification, redevances) qui permettent une large prise en charge de ses interventions au bénéfice des Communes, pouvant aller jusqu'à la totalité de certains types d'opérations. Pour chacune des compétences du SDEER, chaque Commune dispose d'un interlocuteur unique chargé de tous les projets qui la concernent.

Le SDEER compte actuellement 36 agents, tous basés à Saintes, dans l'enceinte des syndicats départementaux.

Pour accompagner le développement de ses missions, le SDEER a engagé l'agrandissement de son siège, dans l'enceinte des syndicats départementaux, à Saintes.

Le SDEER, votre syndicat d'énergie en Charente-Maritime

Un peu d'histoire

Le SDEER est un syndicat de communes né en 1949, au lendemain de la nationalisation de la distribution de l'énergie électrique, du regroupement de syndicats intercommunaux primaires d'électricité et de communes isolées du département afin d'équilibrer leur relation avec la puissante entreprise concessionnaire obligée Électricité de France. Très tôt, cette union a permis la création d'une concession syndicale unique de taille départementale ainsi qu'un exercice commun de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.

Le SDEER regroupe 461 des 462 Communes de la Charente-Maritime ; elles sont représentées au comité syndical par 85 délégués directs ou indirects, selon la taille de leur population. Le SDEER exerce aujourd'hui de multiples compétences et missions connexes dans le domaine de l'énergie.

Service public local de l'électricité et réseau de distribution

Propriétaire du réseau électrique basse et moyenne tension, le SDEER exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public local de la distribution d'électricité (AODE) au nom de ses communes adhérentes. Il en délègue les missions sous le régime de la concession, à Enedis pour la gestion du réseau d'acheminement (réseau à moyenne tension et basse tension et postes transformateurs HTA-BT) et à EDF Branche

Commerce pour la fourniture des usagers aux tarifs réglementés de vente. Dans ce cadre, le SDEER négocie le cahier des charges de concession, en assure le contrôle de la bonne application par ses concessionnaires et réalise une part des travaux d'investissement. Il est ainsi responsable du renforcement et de la sécurisation du réseau basse tension dans les communes à régime rural d'électrification. À leur demande, il effectue pour les communes :

- les effacements (enfouissements) de réseaux électriques basse tension conjointement avec les réseaux d'éclairage public et les réseaux aériens de télécommunication (environ 40 km de voiries traités chaque année) ;
- les extensions du réseau public de distribution d'électricité pour les installations individuelles ou dans les lotissements publics.

Eclairage public

Le SDEER propose aux communes la compétence optionnelle en matière de travaux neufs et de maintenance des réseaux d'éclairage public, d'illuminations des sites ou monuments et d'éclairage des équipements sportifs extérieurs. Cette compétence est exercée à ce jour sur le territoire de 454 communes du département via des marchés de travaux et de maintenance avec des entreprises spécialisées. Par son expertise, il accompagne les communes dans la modernisation de leur parc sur les aspects réglementaires (protection de la biodiversité, nuisances



ÉLECTRIFICATION



100 km de réseau construits chaque année
10 700 km de réseau basse tension enfoui à **60,5 %**

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



106 bornes de recharge en service
53 000 charges (juin 2025-mai 2026)
1,2 GWh délivrés

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Pose de **25 000 LED/an** depuis 3 ans
Objectif : **90 % de LED** à fin 2026 (dans le parc de 158 400 luminaires)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



80 collectivités accompagnées
Plus de **1 000 points** de livraison en suivi énergétique

DÉPENSES TRAVAUX ET MAINTENANCE



31,5 millions €
(CFU 2025)

nocturnes, éclairage des voies publiques...), dans la réduction des consommations énergétiques (passage en LED) et le suivi patrimonial via un système d'information géographique. Enfin, le SDEER a déployé une plateforme Web de signalement en ligne et de suivi des pannes.

Infrastructure publique de recharge de véhicules électriques

Depuis 2019, 323 communes du département ont confié au SDEER leur compétence sur l'infrastructure publique de recharge de véhicules électriques (IRVE). En partenariat avec le Département de la Charente-Maritime et avec le concours financier des Communes, de la Région Nouvelle-Aquitaine ou du Plan de relance, le SDEER a développé un réseau d'une centaine de bornes de recharge rapide (exploitées sous la marque Mobive) déployées dans 88 communes. Le SDEER instruit directement les demandes d'équipements sollicitées par les communes sur des emplacements publics. Pour dynamiser l'offre de recharge accessible au public, le SDEER a lancé un appel à initiatives privées : le lauréat

s'est engagé à déployer 180 bornes de recharge dans 33 communes d'ici 2028.

Achat groupé d'énergie

En 2015, avec la fin de l'éligibilité aux tarifs réglementés de vente pour les collectivités, le SDEER a proposé aux communes de Charente-Maritime qui le souhaitent (ainsi qu'à leurs groupements ou établissements) les services d'un groupement de commandes régi par le code de la commande publique pour l'achat d'électricité. Depuis 2020, le SDEER est chargé de l'animation, en Charente-Maritime, du groupement de commandes régional d'achat de fournitures d'électricité et de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'énergie de la Gironde. L'offre s'est étendue à toutes les fournitures d'électricité inférieures ou supérieures à 36 kVA ainsi qu'au gaz naturel en réseau.

Rénovation énergétique

Le SDEER accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques, la réduction de leurs dépenses et la conduite de leurs projets de rénovation

énergétique. Son offre de services s'articule autour d'un parcours d'accompagnement en quatre étapes : connaître et piloter son patrimoine, définir les actions prioritaires, préparer les décisions d'investissement et accompagner la réalisation des projets.

Énergies renouvelables

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire, le SDEER s'appuie sur la SEM Énergies Midi Atlantique, dont il est l'actionnaire principal. Véritable outil d'investissement et de portage de projets, la SEMEMA accompagne les collectivités dans la concrétisation de leurs projets de production d'énergie renouvelable, de l'étude de faisabilité jusqu'à l'exploitation des installations.

Autres activités

Avec le Département, Soluris, Eau17, le Syndicat départemental de la Voirie et le SDIS, le SDEER participe activement aux initiatives de Géo17, ainsi qu'au projet d'ortho-photographie départementale lié à la réglementation anti-endommagement.

Dernière minute : M. Jérôme GARDELLE, maire de La Jard, délégué au Comité Syndical depuis 2020, a été élu président du SDEER pour le mandat 2026-2032. Il succède à M. François BRODZIAK, élu en 2017.